

# ARTICLE

## INTRALOT MET EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'EXPLOITATION DE JEUX SUR LES TERMINAUX MOBILES AU MAROC

Private Equity Corporate - M&A IT et données personnelles Droit de la concurrence, consommation et distribution Contrats commerciaux et internationaux | 23/03/11 | Julien Aucomte Florence Chafiol Marie Danis

August & Debouzy a conseillé Intralot Maroc dans le cadre de la mise en place d'un partenariat avec la Société de Gestion de la Loterie Nationale ainsi que La Marocaine des Jeux et des Sports (ci-après les « Loteries ») en vue de la conception, l'installation, l'exploitation et la gestion d'un nouveau système d'exploitation de jeux en ligne au Royaume du Maroc.

August & debouzy est également intervenu pour la négociation des termes du contrat de distribution signé avec Interactive Games, filiale de la société Ominidata, leader national dans le domaine des systèmes d'information. Cet accord prévoit la distribution par Interactive Games des jeux, développés par Intralot et autorisés par les Loteries, sur les terminaux mobiles au Maroc.

Intralot Maroc est une filiale du groupe grec Intralot S.A, leader sur le marché mondial des systèmes d'exploitation de jeux de hasard.

Sont intervenus sur cette opération :

Volet Corporate : sous la coordination de Kamal Nasrollah, associé au sein du groupe Corporate et cogérant du bureau de Casablanca du cabinet August & Debouzy, Adrian Gonzalez (Of Counsel), Julien Aucomte (Of Counsel), Laetitia Saulais et Ghiyta Iraqi.

Volet propriété intellectuelle : Florence Chafiol-Chaumont, associée au sein du groupe commercial et propriété intellectuelle.

Volet Contentieux : Marie Danis, associée au sein du groupe commercial et propriété intellectuelle, et Carine Dupeyron (Of Counsel).

---

